

di de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à adresser par écrit, à l'Administration communale de Saxon pendant le délai de mise à l'enquête.

Saxon, le 28 août 2020
L'Administration communale



Commune de Sembrancher

Enquête publique

L'Administration communale de Sembrancher soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par:

- Riborcorp Sàrl à Sembrancher, pour la construction d'un immeuble résidentiel de cinq logements sur la parcelle no 735 à Sembrancher, lieu dit La Côle, coord. 2°57'215/1°102'990, zone habitation moyenne densité, propriété de M. Adolphe Ribordy, auteur des plans Tikeo Atib Group SA à Martigny.
- M. Benoit Troillet à Sembrancher, pour la modification du projet autorisé, prolongement du couvert à l'immeuble sis sur la parcelle no 1936, lieu dit Les Parties, coord. 2°57'070/1°103'040, zone mixte commerciale et artisanale B, propriété du requérant, auteur des plans Fross'architekt Sàrl à Sembrancher.

Les dossiers peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture, où les oppositions et réserves éventuelles doivent être déposées, par écrit, dans les trente jours suivant la présente publication.

Sembrancher, le 28 août 2020
L'Administration communale



Commune de Sierre

Enquête publique

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

- Panaimmob CBS, pour la réfection des teintes ainsi que des modifications d'ouvertures en façades d'une villa existante à Chantamerle/Granges (route du Moulin) sur la parcelle No 14956, propriété de Nathalie et Pierre Casal-Schreiber, plan No 48 (zone de faible densité), coordonnées 602°100/122°820.
- M. Salvatore Pascale par l'atelier d'architecture Immo2000 Sàrl, pour des modifications en façades d'une villa existante aux Boussets/Granges (rue de la Forge) sur la parcelle No 16827, plan No 48 (zone de faible densité), coordonnées 601°940/122°820.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre.

Il peut être pris connaissance des dossiers déposés à la réception des Services techniques à l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h à 12 h.

Sierre, le 28 août 2020
L'Administration communale



Signalisation routière Route des Chênevières

La Ville de Sion porte à la connaissance des usagers de la route la mise en place d'une nouvelle signalisation afin de couper le transit à la route des Chênevières à Uvrier:

- OSR 2.13 «Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles» avec plaque complémentaire «Excepté riverains»

Les plans détaillés peuvent être consultés au bureau des enquêtes du Service des travaux publics et environnement, rue de Lausanne 23, 3e étage, les jours ouvrables de 8 h 30 à 11 h 30. Les remarques éventuelles à l'encontre de la présente publication doivent être adressées dans les trente jours au Service des travaux publics et environnement.

Sion, le 28 août 2020
L'Administration communale



Enquête publique

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique:
Création d'une zone réservée à Grand Champsec – Nouvelle décision

Le Conseil municipal rend notoire qu'il a décidé, en séance du 25 juin 2020, de déclarer zone réservée, au sens des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT) un secteur de la zone à bâtir à Grand Champsec actuellement en zone mixte II.

Les parcelles concernées par la zone réservée sont les suivantes: 2006, 2008, 13222 et 16704. Les buts poursuivis sont:

- D'édicter les mesures d'aménagement du territoire garantissant la création d'un nouveau quartier dans le prolongement des mesures prises au sud-ouest et au nord-est de ces parcelles.
- De créer un secteur cohérent au regard des nouvelles affectations qui vont s'y implanter, que ce soit au niveau des volumétries, d'une gestion de la vue depuis l'autoroute, des affectations (en résolvant les potentiels conflits), qu'au niveau de la gestion coordonnée du stationnement et des accès.
- De modifier la zone pour imposer une planification impérative de type plan d'affectation spécial (PAS) et d'inscrire les éléments essentiels à la cohérence du quartier dans le cahier des charges y relatif.

A l'intérieur de cette zone, rien ne pourra être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation de nouvelles prescriptions en cours d'élaboration.

La zone réservée est prévue pour une durée de trois ans. Elle entre en force dès publication dans le Bulletin officiel de la décision du Conseil municipal du 25 juin 2020.

La décision précitée annule et remplace la décision du Conseil municipal du 09.08.2018. Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de cet objet doivent être présentées par écrit, en trois exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication au Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville, espace des Remparts 6, 1950 Sion. Il peut être pris connaissance du dossier sur rendez-vous (027 324 17 21), les jours ouvrables, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 11 h 30 au secrétariat du Service de l'urbanisme

et de la mobilité de la Ville, espace des Remparts 6, 4e étage.

Sion, le 28 août 2020
L'Administration communale



Enquête publique

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique la demande déposée par:

- Mme et M. Diane et René Projer, par Olsommer Mathieu, pour la construction d'une annexe en façade ouest du bâtiment sur la parcelle No 14628, folio 108, zone d'habitat individuel de plaine, à la rue de la Treille 77, au lieu dit Châteauneuf. Coord. 2591285/1118885.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de cette demande doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au bureau des enquêtes du Service des bâtiments et constructions de la Ville, rue de Lausanne 23, 1950 Sion.

Sion, le 28 août 2020
L'Administration communale



Commune de Vétroz

Enquête publique

- Horta Rodolfo, rue des Cèdres 6, 1950 Sion, par le bureau ADA Architecture, par Dubuis Annick, route des Iles 34, 1963 Vétroz, pour la construction d'une maison d'habitation, parcelle 14683, folio 4, chemin Nord 5, 1963 Vétroz, au lieu dit La Millière, zone résidentielle 0.5, coordonnées 2°58'472 / 1°11'9251.
- AM Dessin Concepts Sàrl, route Cantonale 51, 1964 Conthey, AM Dessin Concepts Sàrl, route Cantonale 51, 1964 Conthey, pour la modification du projet autorisé, habitation modulable en deux logements, parcelle 11822, folio 3, route de l'Abbaye 11, 1963 Vétroz, au lieu dit Le Raffort, zone résidentielle 0.3, coordonnées 2°58'771 / 1°11'9498.
- Fux Urs, rue du Haut de Cry 26, 1963 Vétroz, pour le changement d'affectation en artisanale du box No 5, parcelle 14616, folio 22, Route des Ateliers 5, 1963 Vétroz, au lieu dit Les Canadas, zone artisanale, coordonnées 2°58'7290 / 1°11'8436.
- Lage Robles Javier, rue des Epety 3a, 1957 Ardon, pour la modification du projet autorisé façades et typologie intérieure et teinte, parcelle 14650, folio 1, rue des Vignons 31a, 1963 Vétroz, au lieu dit Rouis, zone résidentielle 0.3, coordonnées 2°58'8182 / 1°11'9515.
- Minguely Helen, rue Pré-Fleuri 35, 1963 Vétroz, pour la construction d'un poulailler et d'une serre de jardin, parcelle 12736, folio 9, Rue Pré-Fleuri 35, 1963 Vétroz, au lieu dit Les Sâles, zone résidentielle 0.3, coordonnées 2°58'8386 / 1°11'9152.
- Neves Maria Helena, rue de la Jonction 11, 1963 Vétroz, pour la fermeture du porche d'entrée, pose d'une véranda et pose de palissades, parcelle 12095, folio 4, Rue de la Jonction 11, 1963 Vétroz, au lieu dit Zabadar, zone résidentielle 0.3, coordonnées 2°58'7222 / 1°11'8952.
- Beltrame Alexandra et Lucio, route de la Prairie 6, 1963 Vétroz, par le bureau Bender Emmanuel SA paysagiste, avenue des Grandes Maresches 110, 1920 Martigny, pour